

VILLE DE LOON-PLAGE
Département du Nord - Arrondissement de Dunkerque
EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 novembre 2016, 19 heure 30

Date de convocation :	21 novembre 2016
Date d'affichage :	21 novembre 2016
Nombre de conseillers en exercice :	29
Présents :	24
Procurations :	5
Absents excusés :	0
Absents non excusés :	0

Sous la présidence de Monsieur Eric ROMMEL, maire de LOON-PLAGE, le Conseil Municipal s'est réuni aux dates et heures indiquées ci-dessus.

Secrétaire de séance : Madame Clara ELLEBOODE.

Etaient Présents :

Monsieur Eric ROMMEL, Madame Isabelle FERNANDEZ, Madame Christine LAFFONT, Monsieur François ROSSEEL, Madame Clélie KLEINPOORT, Monsieur Johann CARON, Madame Sandrine MILLIOT, Monsieur Patrice MILLIOT, Monsieur Jean-marie LIVOURY, Monsieur Jean-luc WOUSSEN, Madame Marie-astrid FOLEY, Monsieur Claude PANTIERS, Monsieur Xavier MYSOET, Madame Pascale DEMEY, Madame Fabienne VANBAELINGHEM, Monsieur Jean-michel LEGER, Madame COLOOS Catherine, Monsieur CAMPAGNE Jean-pierre, Madame DECLERCQ Sophie, Monsieur WILLEMAN Jérôme, Madame Annie VANSTENKESTE, Madame Sarah LIMOUSIN, Madame Clara ELLEBOODE, Monsieur Xavier DERHILLE.

Absent excusé et représenté par pouvoir :

Monsieur Vincent JEANNEKIN représenté par Monsieur Jean-michel LEGER.

Monsieur Jean-François MORALES représenté par Monsieur le Maire.

Monsieur Philippe KOBUSZINSKI représenté par Madame Clélie KLEINPOORT.

Madame Laetitia VERHAGE représentée par Madame Isabelle FERNANDEZ.

Madame Sophie LEMOINE représentée par Monsieur Xavier DERHILLE.

Eric ROMMEL
Maire de LOON-PLAGE



Accusé de réception en préfecture
059-215903592-20161128-DEL2811201602-
DE
Date de télétransmission : 02/12/2016
Date de réception préfecture : 02/12/2016

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 novembre 2016

Rapporteur : Madame Sandrine MILLIOT.**Objet : Rapport d'orientations budgétaires - Budget Primitif 2017.**

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique ».

Il y a lieu de procéder, en Conseil Municipal, à la présentation d'un rapport d'orientations budgétaires dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget 2017. Ces dernières sont exposées dans le document ci-annexé

Où l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de la présentation du rapport ci-annexé qui reprend les principales orientations budgétaires 2017, des engagements pluriannuels envisagés ainsi que de la structure et la gestion de la dette et de la tenue du débat relatif au contenu de ce rapport.

ACTE à l'unanimité**Pour extrait conforme
DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE**

Monsieur Eric ROMMEL
Maire de LOCCHE PLAGE



Accusé de réception en préfecture
059-215903592-20161128-DEL2811201602-
DE
Date de télétransmission : 02/12/2016
Date de réception préfecture : 02/12/2016

Rapport d'orientation budgétaire 2017

Accusé de réception en préfecture
059-215903592-20161128-DEL2811201602-
DE
Date de télétransmission : 02/12/2016
Date de réception préfecture : 02/12/2016

Préliminaire

Le rapport d'orientations budgétaires est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3 500 habitants et leurs groupements (Art. L.2312-1, L.3312-1, L.4311-1 et L.5211-26 du CGCT). Il a été introduit par la loi « Administration Territoriale de la République » du 6 février 1992 et renforcé par la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRE », publiée au journal officiel du 8 août 2015 qui a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.

En effet l'article 107 vient modifier le contenu de l'ancien débat d'orientation budgétaire pour en faire un rapport qui sera soumis au vote du conseil municipal

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »

Il permet de donner une information au conseil municipal et au public *sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette*

Aussi, il s'articulera en 2 principaux points :

- ✓ Une analyse rétrospective
- ✓ La préparation budgétaire 2017

Les finances de Loon-Plage en 2015 :

COMPTE	LIBELLÉ	2015	RATTACHEMENTS
Dépense fonctionnement			
11	Charges à caractère général	3 724 276,22	84 803,63
12	Charges de personnel et frais assimilés	6 608 453,10	288,00
14	Atténuation de produits	259 162,00	
65	Autres charges de gestion courante	3 706 971,98	
Sous-total charges de gestion courante		14 298 863,30	85 091,63
66	Charges financières	232 140,33	
67	Charges exceptionnelles	73 945,49	
sous total 66+67		306 085,82	
Sous-total de dépenses réelles		14 604 949,12	
42	Opérations d'ordres	568 075,10	
Total		15 173 024,22	

Recettes de fonctionnement			
13	Atténuations de charges	371 441,46	
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	213 848,58	
73	Impôts et taxes	14 112 569,42	
74	Dotations, subventions et participation.	1 527 255,94	

Accusé de réception en préfecture
059-215903592-20161128-DEL2811201602-
DE
Date de télétransmission : 02/12/2016
Date de réception préfecture : 02/12/2016

75	Autres produits de gestion courante	130 551,26	
Sous-total recettes de gestion courante		16 355 666,66	
76	Produits financiers	144,4	
77	Produits exceptionnels	96 330,93	
Sous total 76+77		96 475,33	
Sous-total recettes réelles		16 452 141,99	
42	Opération d'ordre	31 192,46	
Total		16 483 334,45	

Dépense d'investissement			restes à réaliser
20	Immobilisations incorporelles	100 163,58	15 989,90
204		7 112,18	
21	Immobilisations corporelles	704 786,13	380 113,75
23	Immobilisations en cours	2 181 458,93	1 958 911,41
Sous-total des dépenses d'équipement		2 993 520,82	2 355 015,06
16	Emprunts et dettes assimilées	881 719,58	
Sous-total des opérations financières		881 719,58	
Sous total des dépenses réelles d'investissement		3 875 240,40	2 355 015,06
40	Opérations d'ordre de transfert entre sections	31 192,46	
41	Opérations patrimoniales	121 901,60	
Sous-total des opérations d'ordre		153 094,06	
Total		4 028 334,46	2 355 015,06

Accusé de réception en préfecture
059-215903592-20161128-DEL2811201602-DE
Date de télétransmission : 02/12/2016
Date de réception préfecture : 02/12/2016

Recettes d'investissement			
13	subventions d'investissement	731 583,21	859 000,00
16	Emprunts	1 200 000,00	
21	Immobilisations corporelles		
23	Immobilisations en cours		
sous-total des recettes d'équipement		1 931 583,21	859 000,00
10	Dotations et fonds divers et réserves	418 714,87	
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	1 182 740,09	
165	Dépôts et cautions reçus		
sous-total des recettes financières		1 601 454,96	
Sous Total des recettes réelles		3 533 038,17	859 000,00
40	Opérations d'ordre de transfert entre sections	568 075,10	
41	Opérations patrimoniales	121 901,60	
sous-total des recettes d'ordre		689 976,70	
Total		4 223 014,87	859 000,00

Accusé de réception en préfecture
059-215903592-20161128-DEL2811201602-
DE
Date de télétransmission : 02/12/2016
Date de réception préfecture : 02/12/2016

Analyse financière de 2011 à 2015

La section de fonctionnement

Dépenses

	2011	2012	2013	2014	2015
11	3 699 950,79	3 732 128,01	3 560 924,12	4 075 626,18	3 809 079,85
12	5 364 266,39	5 508 761,52	5 821 289,59	6 269 689,57	6 608 741,10
14		68 049,00	125 260,00	191 639	259 162,00
65	3 250 094,32	3 321 805,94	3 540 655,89	3 723 678,54	3 706 971,98
66	264 763,44	401 098,61	367 985,28	298 096,70	232 140,33
67	48 527,17	63 086,57	48 195,96	63 499,19	73 945,49
	12 627 602,11	13 094 929,65	13 464 310,84	14 622 229,18	14 690 040,75

Le chapitre 011 charges à caractère général :

Ces charges regroupent les dépenses courantes des services.

Leur évolution n'est pas linéaire car elles ont connu une croissance assez progressive jusque 2012. Elles ont baissé en 2013 et augmenté de nouveau en 2014 et baissé en 2015

Néanmoins, le pic de 2014 s'explique par le règlement de la redevance due aux services du port autonome de Dunkerque par suite de l'acquisition d'un ensemble de terrains en 2010.

Le chapitre 012 charges de personnel

La commune a été contrainte de réduire le nombre de contrats aidés du fait des désengagements successifs de l'Etat qui ont été comblés par des CDD pour partie. Par ailleurs, il y a eu des augmentations de charges et de cotisations sociales et le glissement vieillesse technicité lié au déroulement de la carrière des agents publics.

Dans la continuité le budget 2016 a été maîtrisé avec une diminution de plus de 340 000 euros par rapport à celui de 2015 malgré une augmentation constante des charges

Afin de contenir les charges de personnel, les principales mesures mises en œuvre ont été les suivantes :

-Absence de création de nouveaux postes de titulaires et non remplacement de tous les départs ; ceci ayant permis de passer de 116 titulaires en 2015 à 113 en 2016 soit une diminution financière chargée de plus de 100000 euros

-Maîtrise des heures supplémentaires des différents services avec une diminution annuelle de plus de 12000 euros

-Diminution des non titulaires : cdd, extras (80 agents en moins) pour un gain financier d'environ 90 000 euros avec la diminution des charges

-Diminution du nombre d'heures réalisés par les saisonniers en passant de 151 h à 140 heures mensuelles (mais avec stabilité du nombre de saisonniers aux alentours de 120 agents durant la période estivale) soit un gain de plus de 23000 euros

Le chapitre 65 : autres charges de gestion courantes :

Ce chapitre reprend principalement les subventions aux associations, au centre socioculturel et au CCAS et les contributions au SIVOM.

Le montant a augmenté très progressivement. Il semble connaître une évolution plus importante à partir de 2014 qui s'explique par l'injection de crédits à hauteur de 100 000 euros pour des mises à disposition de personnels entre la commune et le centre socioculturel (2 agents) et réciproquement le centre et la ville (1 agent).

Le chapitre 66 charges financières

Ce chapitre reprend les intérêts de la dette. Il est abordé plus en détail dans le chapitre dette du présent document

Le chapitre 67 charges exceptionnelles

Il reprend principalement les subventions exceptionnelles accordées en cours d'exercice ainsi que des écritures comptables pour des annulations de titres sur exercice antérieurs ou des remboursements divers de cantines, de salles principalement. Son évolution n'est en conséquence pas linéaire.

Les Recettes

	2011	2012	2013	2014	2015
13	554 970,73	368 784,39	376 951,38	468 270,73	371 441,46
70	151 681,26	170 979,07	202 037,92	187 235,95	213 848,58
73	13 294 424,73	13 924 872,48	13 968 733,86	13 913 518,80	14 112 569,42
74	1 527 250,14	1 281 248,02	1 479 035,06	1 329 858,62	1 527 255,94
75	112 897,13	150 133,67	140 321,83	119 721,75	130 551,26
	15 641 223,99	15 896 017,63	16 167 080,05	16 018 605,85	16 355 666,66
évolution		1.63	1.71	-0.92	2.10

Accusé de réception en préfecture
059-215903592-20161128-DEL2811201602-
DE
Date de télétransmission : 02/12/2016
Date de réception préfecture : 02/12/2016

Les recettes de la commune ont connu une progression de l'ordre de 1,5 % entre 2011 et 2013, une baisse en 2014 et de nouveau une hausse plus importante en 2015. La situation de ces deux derniers exercices s'explique par le fait que la commune a touché le remboursement du contrat enfance jeunesse 2013 et 2014 sur l'exercice 2015. Un lissage aurait donc dû s'opérer si chaque recette avait été imputée sur son exercice de rattachement

Le chapitre 013 atténuations de charges

Son évolution est fortement liée de la baisse du nombre de contrats aidés au sein de la commune. En 2010 une recette avait été imputée sur ce chapitre au lieu du chapitre 74, ce qui explique les écarts entre 2010 et 2011 sur les deux chapitres.

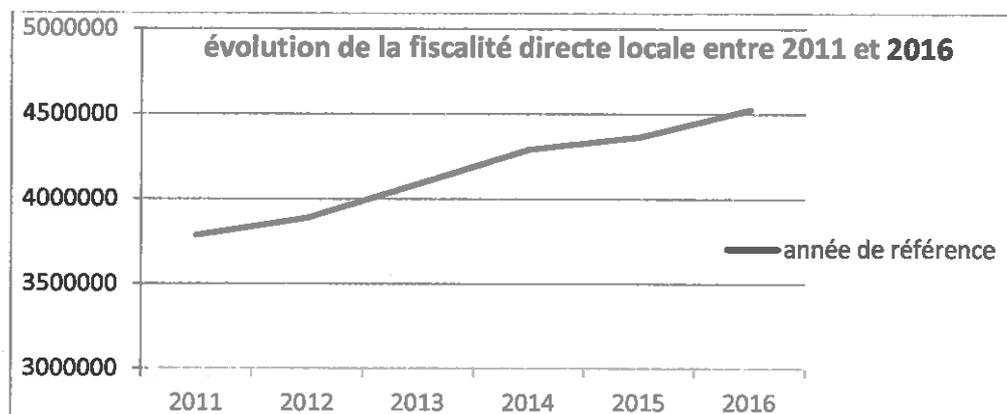
Le chapitre 70 produits du domaine et ventes divers

Il reprend toutes les recettes issues du domaine et des différents services communaux : cantine, locations de salles, adhésion à l'école de musique, musculation. Sur la période ce chapitre s'est étoffé passant de 158 000 € de recettes à 202 000 € en 2013 avec les recettes issues du développement d'une offre de loisirs au sein du parc Galamé. En 2015, la ville a également repris les recettes liées à la restauration des personnes âgées soit environ 12400 euros de recettes complémentaires à ce titre par rapport à 2014.

Le chapitre 73 remboursements subventions participations

Il comprend les principales ressources de fonctionnement avec l'attribution de compensation, la dotation de solidarité communautaire et la fiscalité directe des ménages.

Cette dernière est représentée dans le graphique ci-dessous. L'augmentation progressive qui peut être observée correspond à la hausse naturelle des bases, les taux n'ayant pas été augmentés depuis 2001.

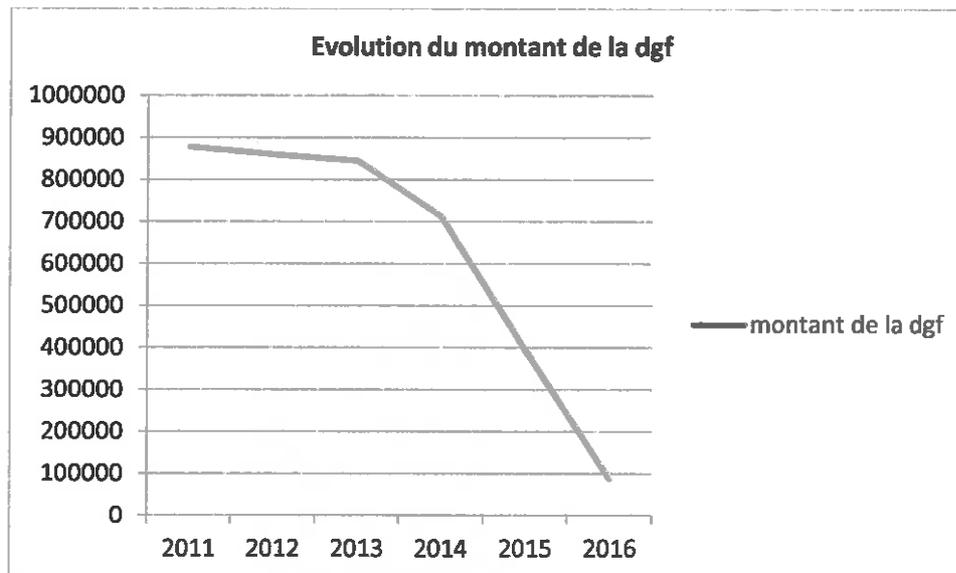


Le chapitre 74 dotations et participations

Accusé de réception en préfecture
059-215903592-20161128-DEL2811201602-
DE
Date de télétransmission : 02/12/2016
Date de réception préfecture : 02/12/2016

Il reprend les différentes dotations perçues par la collectivité dont la DGF.

Cette dernière connaît une forte baisse notamment entre 2014 et 2016 qui s'explique par la contribution retenue par l'état au titre du redressement des finances publiques. Cette contribution se chiffre à 296 305 € en 2015, et à 296 751 € en 2016.



Ce chapitre comprend aussi le remboursement perçu par la commune au titre du contrat enfance jeunesse. Le montant perçu annuellement de la CAF n'a cessé de diminuer et son versement n'a pas été régulier sur la période entraînant des déséquilibres d'un exercice à l'autre. Pour mémoire, la commune a touché :

- 251 273,83 au titre du CEJ 2015,
- 274 592,53 € et 271 198,53 € au titre des CEJ 2013 et 2014
- 320 555,26 euros au titre du CEJ 2012.

La section d'investissement

Les dépenses

Il est possible de faire référence à quelques réalisations principalement sur 2016 :

D'abord les grosses opérations en cours :

- Travaux de construction de la MNE 1 257 153,35 € dépensés sur l'opération au 10 novembre 2016
- Réhabilitation de la salle Carpentier 710 848,57 € dépensés sur l'opération au 10 novembre 2016
- Déplacement du tir à l'arc 758 839,41 € dépenses sur l'exercice à la même date

Puis des acquisitions diverses de matériels ou petites opérations de réhabilitation du patrimoine :

- Acquisition de copieurs et de matériel informatique pour 222 774,09 €
- Remplacement des toitures des abris dans les jardins ouvriers pour 67380 € et de la toiture du salon de coiffure pour 8796 €
- Versement de la subvention d'équipement au cottage social pour 23 878,29 €
- Achat de matériel pour la cuisine 14568,40 €
- Étanchéité de la toiture de l'école de musique 58122,79 €
- Une étude pour la Signalétique des commerçants 6500 euros
- Travaux de VRD 58 297,24 € payés au 10 novembre 2016
- Eclairage public 49569,10 € payés au 10 novembre 2016
- Toitures des jardins 67380
- Vitraux de l'église 36492 €
- Ajout d'une chaudière à l'espace galamé 7956,58 €
- Mobilier urbain pour le parc des tourelles 25107,48€

Les recettes :

La période est marquée par l'encaissement de subventions consécutives aux opérations de travaux ayant bénéficié de financement :

- la construction du restaurant scolaire qui a bénéficié d'une subvention FEDER de 91 280,36 euros encaissés en 2015
- L'encaissement des mesures compensatoires au titre de la construction de l'aire de baignade et de la maison de la nature à partir de 2014.

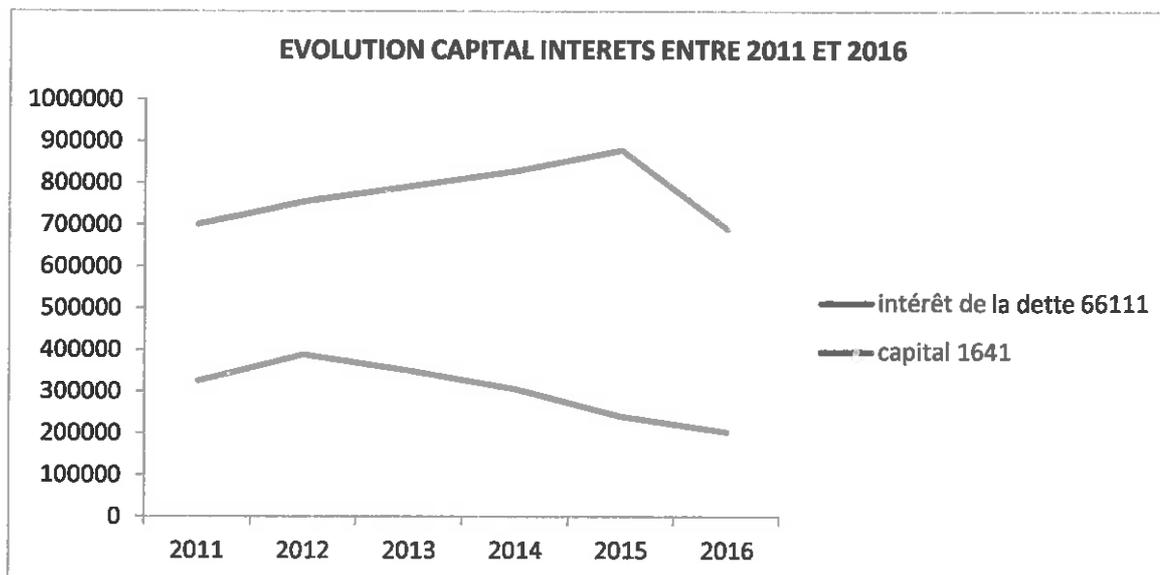
Aussi au titre de ces recettes viennent également :

- les cessions de matériel ou de biens immobiliers
- le FCTVA qui est le remboursement en partie de la tva acquittée sur les investissements au titre du compte administratif n-2.

Il y a enfin l'emprunt qui fait l'objet de développements plus particuliers ci-après.

La dette

Ci-dessous la courbe qui montre l'évolution croisée du capital, des intérêts et de l'annuité de la dette



Au 31 octobre 2016, l'encours devrait s'élever à **6 364 429,58 euros**.

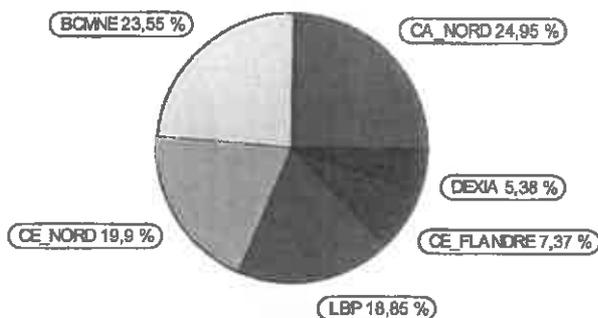
La répartition par prêteur est la suivante :

prêteurs	libelle	Au 31 octobre 2016 exclu
CA_NORD	CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE	1 587 644,87
CE_FLANDRE	CAISSE D'EPARGNE DE FLANDRE	468 871,14
CE_NORD	CAISSE D'EPARGNE NORD FRANCE EUROPE	1 266 600,88
DEXIA	DEXIA CREDIT LOCAL	342 302,69
LBP	LA BANQUE POSTALE	1200 000
BCMNE	BANQUE COMMERCIALE NORD France europe	1499010
		6 364 429,58

Tableau de bord au 31/10/2016

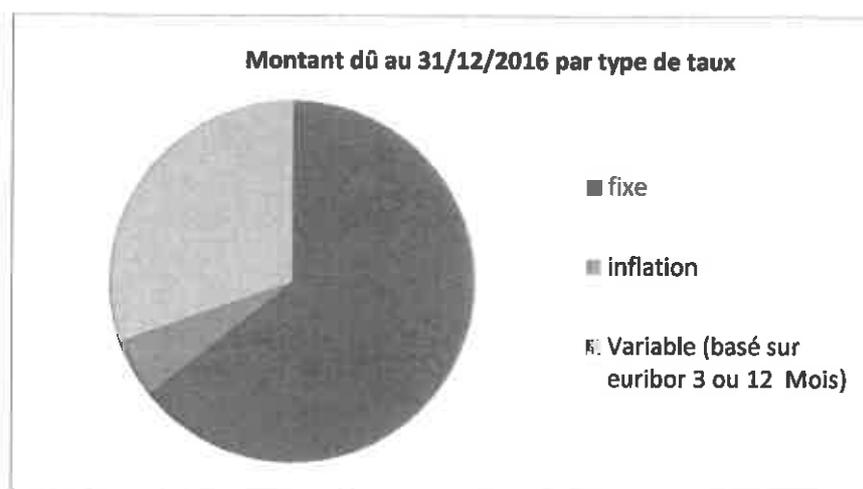
Structure de l'Encours par Prêteurs au 31/10/2016 exclu

Structure par Prêteurs



La répartition par type de taux au sera la suivante :

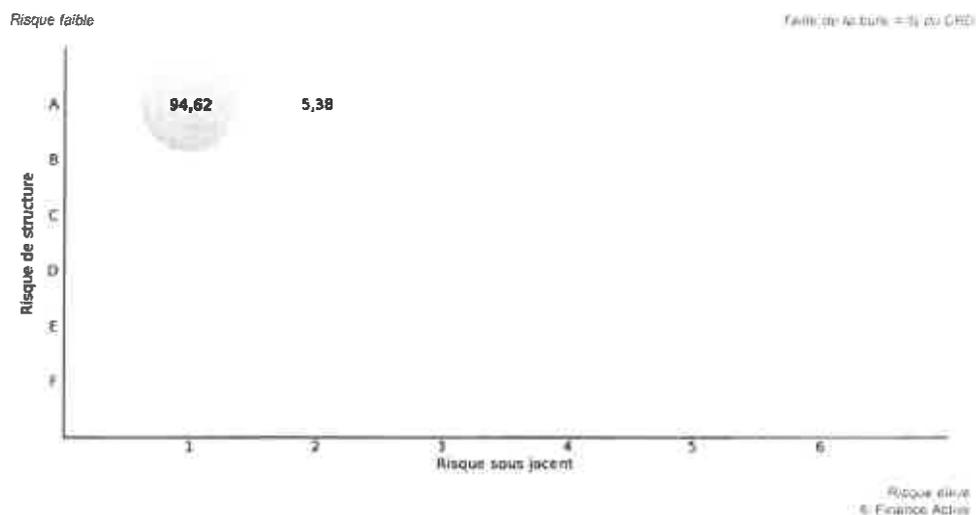
type de taux	Montant dû au 31/10/2016 par type de taux	pourcentage
fixe	4 089 995,27	64,26
inflation	342 302,69	5,38
Variable (basé sur euribor 3 ou 12 Mois)	1 932 131,62	30,36
Total	6 364 429,58	100,00



Le travail mené depuis l'adhésion de la commune à la plateforme de la dette a permis d'opérer une renégociation sur un emprunt souscrit en 2011 auprès de la BCMNE en profitant de la baisse importante des taux d'intérêt. Ce dernier sera refinancé par un autre emprunt souscrit auprès de la banque postale et a permis de générer une économie de 138 000 € sur la durée résiduelle du prêt.

Dette selon la Charte de bonne conduite

3.2 Dette selon la charte de bonne conduite



La sphère du haut représente les emprunts taux fixes et variables dont le risque de structure est le plus faible en 1A.

La deuxième sphère représente l'emprunt souscrit auprès de Dexia indexé sur l'inflation française hors tabac qui est pour sa part annexé en 2 A.

Enfin cette analyse a permis de montrer que la ville a un encours de dette situé en 1A risque peu élevé plus important que celles de la strate moins de 10 000 habitants analysé par finance active. Elle est en revanche dans la moyenne du panel concernant l'emprunt situé en 2 A.

Enfin, afin de financer les investissements 2016, un nouvel emprunt devra être levé sur l'exercice à hauteur de 1 800 000 € avec une signature de contrat pour la deuxième quinzaine de décembre 2016.

L'épargne

*l'Epargne brute ou CAF BRUTE :

Elle est calculée par la différence entre les produits réels de fonctionnement hors produits de cession et les charges réelles

Ces produits et charges ne prennent pas en compte les dotations et reprises sur amortissements et provisions qui constituent des charges et produits dits calculés.

La caf brute traduit la capacité de la collectivité à financer par son fonctionnement courant ses opérations d'investissement.

La CAF nette mesure la capacité de la collectivité à financer ses dépenses d'investissement par ses ressources propres une fois acquittée la charge obligatoire de la dette.

Le calcul se traduit comme suit :

Année de référence	2012	2013	2014	2015
CAF brute en kilo €	2830	2750	1451	1772
Capital de la dette en kilo €	755	792	829	878
CAF nette en kilo €	2075	1958	622	893

Concernant la capacité de désendettement de la commune :

La capacité de désendettement est un ratio d'analyse financière des collectivités locales qui mesure le rapport entre l'épargne et la dette, la première finançant la seconde. Elle se calcule comme l'encours de la dette rapport à l'épargne brute (ou capacité d'autofinancement)

La CAF brute s'élevant à 1772 k€ en 2015 et l'encours de dette au 31/12/15 s'élevant à 834 k€, alors au 31/12, il faut 3,85 années de caf pour solder la dette de la commune. La moyenne nationale étant de 5,29 années.

En 2012, il fallait 2,6 années de caf pour solder la dette. La capacité de désendettement a donc baissé du fait de la baisse de la caf brute.

Conclusion :

La santé financière de la commune est globalement bonne puisque notamment son encours de la dette représente l'équivalent de 3,85 années d'épargne brute.

Un effort a déjà été produit en 2015 pour reconstituer de l'épargne. Il a été poursuivi en 2016.

Le recours à l'endettement compte tenu du faible endettement de la commune est envisageable mais doit être contenu.

Accusé de réception en préfecture
059-215903592-20161128-DEL2811201602-
DE
Date de télétransmission : 02/12/2016
Date de réception préfecture : 02/12/2016

La préparation budgétaire 2017

La préparation budgétaire des collectivités s'inscrit dans un contexte difficile marqué par des réformes qui incitent à la résorption des déficits publics et aux regroupements des collectivités au moyen d'incitations financières.

Le gouvernement inscrit d'ailleurs la loi de finances de 2017 dans la continuité de la mise en œuvre du plan d'économies de 50 milliards d'euros présenté en 2014 pour résorber les déficits. (18,6 d'euros réalisés en 2015, 16 milliards d'euros en 2016 en 15,4 milliards d'euros en 2017)

En avril 2015, le déficit atteint est estimé à 3,8 % du PIB et devrait atteindre 3,3 % en 2016 et repasser sous les 3 % en 2017 qui est le seuil fixée par l'Union européenne. La croissance atteint pour sa part un chiffre de 1 % en 2015 et devrait atteindre 1,5 % en 2016.

Dans ces objectifs, la part d'économies attendues des collectivités est de 3,5 milliard d'euros en 2016 qui est un objectif égal à celui fixé pour 2015. Sur ce volume, la part dévolue aux communes est de 1 450 millions d'euros. L'état privilégie le recours à deux mécanismes : la péréquation horizontale et la péréquation verticale.

Dans ce contexte, dans toutes les villes, les recettes de fonctionnement présentent un net ralentissement résultat combiné d'une faible utilisation du levier fiscal mais surtout d'une baisse des dotations et participations versées par l'Etat.

Côté dépenses, l'ensemble des collectivités s'est lancé dans des actions visant à maîtriser l'ensemble des postes de dépenses (frais de personnel notamment) pour en limiter la progression et ainsi faire face à la baisse des recettes.

Aussi, la préparation du budget de la commune doit également s'inscrire dans le cadre des discussions entamées au sein de la Communauté Urbaine de Dunkerque sur le pacte financier et fiscal. Ce dernier est régi par l'article 6 loi du 21 février 2014 et l'article 57 de la loi NOTRE du 7 août 2015 et a été adopté en juillet 2016.

Ce pacte est un compromis sur la répartition des ressources devenues plus contraintes entre la Communauté Urbaine et les communes et a pour but de définir des stratégies pour l'utilisation du levier fiscal.

Aussi dans ce contexte, la commune doit continuer à travailler à la réduction de ses dépenses dans un contexte de baisse importante de ses recettes pour même dégager des marges de manœuvre suffisante. C'est dans ce contexte que la municipalité a souhaité organiser une approche participative de la population dans la préparation du budget pour donner des axes potentiels d'économies ou la recherche de recettes nouvelles

Il est donc proposé de passer en revue les axes qui vont guider cette préparation budgétaire 2017.

Accusé de réception en préfecture
059-215903592-20161128-DEL2811201602-
DE
Date de télétransmission : 02/12/2016
Date de réception préfecture : 02/12/2016

Section de Fonctionnement

Recettes

Le volume global des recettes de la commune devrait se stabiliser par rapport à 2016 avec quelques redistributions entre les différents chapitres budgétaires.

Chapitre 013 atténuations de charges

Le volume de ces recettes devrait baisser avec une baisse du nombre des contrats et des taux de couverture par suite de modification des couvertures d'assurances statutaires.

Chapitre 70 produits du domaine et ventes diverses

Ce chapitre devrait connaître une petite hausse car il va intégrer les recettes liées au fonctionnement de la maison de la nature sur une année ainsi que la hausse des tarifs suite aux orientations données par le travail de budget participatif auquel a été associée la population.

Chapitre 73 remboursements subventions participations

Ce chapitre devrait être relativement stable et n'augmenter que du montant de la revalorisation traditionnelle des bases fiscales car il est envisagé une stabilité de ses taux de fiscalité. Pour rappel, ils sont les suivants :

- * Taux de TAXE D'HABITATION : 20,78%
- * Taux de TAXE SUR LE FONCIER BATI :23,68%
- * Taux de TAXE SUR LE FONCIER NON-BATI :75,20%.

Par ailleurs le fonds de péréquation des recettes communales et intercommunales ne devrait pas augmenter en 2017 donc une constance dans le prélèvement et dans la recette.

L'évolution de la dotation de solidarité communautaire s'inscrit dans le cadre du pacte financier et fiscal. Cette dernière est calculée de manière à tenir compte du transfert de l'instruction des autorisations de droit des sols au service commun d'urbanisme et également de la participation de la commune au dispositif d'appui des communes. Elle devrait de nouveau être abondée par la CUD à hauteur de 500 000 euros contre 2 millions en 2016 et redistribuée ensuite au commune en vertu de critères définis dans le pacte financier et fiscal à travers des mécanismes de solidarité et de garantie.

Chapitre 74 dotations et participations.

Même si la dotation générale de fonctionnement n'est pas encore réformée en 2017, la commune perdra la dotation qu'elle percevait jusqu'à présent et elle contribuera à partir de 2017 au titre du redressement des finances publiques. Cette contribution devrait selon les premières

estimations se chiffrer à 70 000 euros en 2017 et être imputée dans les dépenses de la section de fonctionnement.

De même la CAF continue de se désengager au titre du contrat enfance jeunesse.

Chapitre 75 autres produits de gestion courante

Les recettes liées à ce chapitre devraient se maintenir ou légèrement progresser par suite de revalorisation éventuelles de tarifs ou de loyers.

Chapitre 76 :

Il comprend les dividendes de la commune perçus de la caisse d'épargne.

Chapitre 77 produits exceptionnels

Ce chapitre devrait pour sa part rester stable. Il comprend des crédits annulés, des subventions, des remboursements d'assurances.

Dépenses :

Chapitre 011

L'enveloppe financière liée aux dépenses de charges à caractère général devrait se maintenir au niveau de 2016. Cependant les services ont réalisé d'importantes économies qui permettent de contenir dans cette même enveloppe des dépenses nouvelles liées au fonctionnement de la Maison de la Nature sur un exercice complet et de faire face à des dépenses de sécurité accrues pour l'organisation des manifestations.

D'ailleurs les services communautaires travaillent pour la mise en place d'un fonds de soutien pour aider les communes à faire face à ces nouvelles obligations liés au contexte actuel d'état d'urgence. L'action communautaire se traduira notamment par la mise à disposition de matériel qui sera ensuite utilisé pour sécuriser les abords des événements municipaux.

Chapitre 012

Les prévisions budgétaires pour 2017 maintiennent et poursuivent la rationalisation effectuée sur 2016 avec une diminution de 330 000 euros sur le budget prévisionnel malgré l'augmentation permanente des charges sociales mais également l'ouverture de nouveaux services.

Le budget prévisionnel intègre :

Accusé de réception en préfecture
059-215903592-20161128-DEL2811201602-
DE
Date de télétransmission : 02/12/2016
Date de réception préfecture : 02/12/2016

-l'absence de nouvelle embauche avec un maintien global des rémunérations des titulaires, malgré une diminution du nombre de titulaires, en raison des revalorisations indiciaires prévues en 2017 et des avancements d'échelon

-une stabilité également des rémunérations et charges des non titulaires (cdd, extras)

-une diminution du nombre d'apprentis et d'emplois d'avenir permettant de dégager une économie au niveau des dépenses de plus de 175 000 euros avec corrélativement une diminution des recettes liées aux prises en charges de ces types de contrats à intégrer

-une diminution légère des rémunérations des non titulaires et donc des charges associées

- une augmentation de 50 000 euros des charges liées aux caisses de retraite avec les validations de service prévues

-une provision pour les versements envisagés d'allocations chômage

-une augmentation de prestations de service liées à l'entretien de la MNE.

Chapitre 014

La contribution au titre du fonds de péréquation devrait se stabiliser en 2017 avant de croître de nouveau à hauteur de 2% par an à compter de 2018.

année de référence	2012	2013	2014	2015	2016
contribution de la commune	68 049,00	125 260,00	191 639,00	259 000,00	369 933
Reversement au profit de la commune	3 985,00	25 618,00	38 052,00	50 000,00	62 758,00

Chapitre 65

La commune maintiendra encore en 2017 le niveau des subventions versées aux associations.

Chapitre 66

Dans ce chapitre sont imputées les dépenses liées au remboursement de la dette soit environ 190 000 euros pour 2017 ainsi que les intérêts courus non échus.

Chapitre 67

Le niveau de dépenses exceptionnelles devrait également être contenu car il s'agit principalement de subventions.

Accusé de réception en préfecture
059-215903592-20161128-DEL2811201602-DE
Date de télétransmission : 02/12/2016
Date de réception préfecture : 02/12/2016

Section d'investissement

Dépenses

La commune va poursuivre ses gros chantiers en cours avec notamment réalisation de ses terrains de football synthétique et la réhabilitation de la Salle Carpentier.

Elle poursuivra également ses travaux de mise en accessibilité des bâtiments publics dans le cadre de son agenda d'accessibilité programmée à hauteur d'une enveloppe de 224 000 €.

Enfin le budget devrait prévoir la réalisation de petites opérations complémentaires ayant pour objet l'entretien du reste du patrimoine (travaux d'étanchéité, VRD, éclairage public ou du remplacement de matériel) ou encore des études quant à la faisabilité de certaines opération maison de l'enfance ou la détermination d'un programme de travaux par exemple (réhabilitation de la salle coluche).

Recettes d'investissement :

La commune devrait percevoir comme chaque année le FCTVA du compte administratif de l'année n-2. Il est estimé à 240 000 €.

Il devrait également y avoir des cessions pour une enveloppe de 30 000 €.

Une subvention de la région des Hauts de France pour le projet de réalisation de deux terrains de football synthétiques.

En outre dans le cadre des travaux menés au sein de la Communauté urbaine entre les services communautaires et les communes, dont est issu le contrat de ville signé le 9 juillet 2015, il est prévu une enveloppe de 24 millions d'euros de fonds de concours intégré à la PPI 2016-2020 pour soutenir les investissements de communes. A ce titre, la commune a souhaité inscrire la réalisation du terrain de football. Aussi c'est une enveloppe totale de 650 000 € que devrait recevoir la commune à ce titre. 350 000 € ont été inscrits au BP 2016 et le complément de 300 000 € sera inscrit en 2017.

Enfin la section s'équilibrera par l'emprunt.

Programmation pluriannuelle des investissements :

En joint la planification prévisionnelle des grosses opérations d'investissements en cours. Les chiffres sont en euros

	2016	2017	2018	2019	2020	coût opération
DEPENSES						
FOOT	400 000,00	1 132 142,00	759 000,00			2290700 € estimation juin 2016
CARPENTIER	398 000,00	362 700,00				1 652 000 €
ACCESSIBILITE	216 800,00	224 400,00	219 600,00	217 200,00	218 400,00	1 275 600 € sur six ans estimation issue du dossier ADA'P
DIVERS AUTRES enveloppe	2137550!	A estimer				
SOUS TOTAL CHAP 20 a 23	3 150 550,00	1 719 242,00	978 600,00	217 200,00	218 400,00	
DETTE*	700 000,00	830 000,00	880 000,00	895 000,00	920 000,00	DETTE avec renego et emprunt 2016 de 1,8 million euros
trvx régie+sub amort	35000	35 000,00				
ecritures ORDRE	10000	100000				amortissement subventions+opérations patrimoniales
TOTAL	3 850 550,00	2 684 242,00	1 858 600	1 112 200	1 138 400	
RECETTES						
CUD FIC	350 000,00	300 000,00				
REGION (FOOT)		110 000,00				
FCTVA	202 000,00	240 000,00				
CESSIONS		30 000,00				

Accusé de réception en préfecture
059-215903592-20161128-DEL2811201602-
DE
Date de télétransmission : 02/12/2016
Date de réception préfecture : 02/12/2016

EMPRUNT			2 420 208,00	1 404 242			
ecritures ORDRE	chap040			500 000,00			
	chap 041		1 013 342,00	100 000,00			
	virement section fonctionnement						
TOTAL			3 985 550,00	2 684 242,00	1 858 600	1 112 200	1 138 400

Accusé de réception en préfecture
059-215903592-20161128-DEL2811201602
DE
Date de télétransmission : 02/12/2016
Date de réception préfecture : 02/12/2016